

# Devenir référent en santé et sécurité au travail : parcours de compétences

Instances représentatives du personnel et Référents

## PUBLIC

Toute personne volontaire pour devenir référent SST

## INTERVENANTS

Formateur dans le domaine de la prévention des risques professionnels en entreprise

## SESSIONS INTER-ENTREPRISES

### DURÉE

5 jours (2 jours + 2 jours + 1 jour)

### DATES

[Télécharger le calendrier](#)

### LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

### TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

## SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

### Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

### Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »

## Contexte réglementaire

La [Loi du 2 août 2021](#), dite Loi Santé au Travail, rend notamment obligatoire la formation des référents santé sécurité au travail dans les entreprises.

## Objectifs

Être capable de piloter la démarche prévention de l'entreprise et d'accompagner l'employeur dans ses responsabilités en la matière.

## Programme

### Rôle et missions du référent et des acteurs de la prévention

#### Les bienfaits de la prévention

- Ses enjeux
- Son cadre réglementaire

#### Analyse de poste et évaluation des risques professionnels

- Définitions et terminologie
- Méthodologie d'analyse de poste et d'évaluation
- Définition des plans d'actions en appui des 9 PGP et THO
- Mise en place et suivi du DUERP et évaluation des risques spécifiques (risque chimique, risque routier, RPS ...)

#### Gestion et analyse de la sinistralité au travail

- Définitions Accident du Travail (AT), Maladies Professionnelles (MP), accidents de trajets
- Suivi des statistiques internes et analyse des données recueillies
- Impact financier, taux de cotisation
- Réglementation : faute inexcusable, droit d'alerte et de retrait, jurisprudence en la matière, sanctions
- Formalités de déclaration, les recours de l'employeur
- Enquête après accident, méthode de l'Arbre des causes

#### Gestion quotidienne de la prévention en entreprise

- Intervention des entreprises extérieures y compris intérimaires :
  - plan de prévention Décret du 20 février 1992 / Protocole de sécurité Arrêté du 26 avril 1996 / Opérations du BTP Décret du 26 décembre 1996 / Procédures spécifiques (permis feu, consignation, permis de travaux...)
- Conformité des équipements de travail :
  - vérifications périodiques
  - choix et suivi des EPC
  - choix et suivi des EPI
- Formations obligatoires
- Consignes, affichages, procédures et documents obligatoires

#### Management de la prévention

- Les référentiels existants
- Les outils de l'amélioration continue : diagnostic, audit, visites sécurité, bilans, plans d'actions
- Communication et posture du référent

#### Et demain, comment je m'organise ? Les clés de la réussite de ma prise de fonction

- Définition d'un plan d'action par priorité pour le déploiement et la prise en main de la démarche de prévention





## Pré-requis

Aucun pré-requis

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Quizz, jeux interactifs, études de cas, mises en situation...
- Outils d'évaluation des risques mis en place par les CARSAT
- Remise en fin de formation d'une mallette-outils du référent sous clé USB comprenant des liens et des infos utiles
- Travaux de recherche inter-session
- Plan d'action individuel et personnalisé pour accompagner le démarrage de la mise en application en entreprise
- Retour d'expérience et échanges de pratiques

## Suivi et modalités d'évaluation

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM tout au long de la formation
- Evaluation des compétences à partir d'une étude de cas la dernière demi-journée

## Délai d'accès à la formation

 **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).



### VOS CONTACTS

Nos chargés de formation  
sont à votre écoute

**Tél. : 05 34 63 84 30**

**E-mail : [formation@ast-i.org](mailto:formation@ast-i.org)**

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -  
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines  
sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>